

ROYAUME DU MAROC  
-----  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
-----



المملكة المغربية  
-----  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية والتجارية  
-----

## (12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication :  
**MA 30117 B1**

(51) Cl. internationale :  
**A01M 23/00**

(43) Date de publication :  
**02.01.2009**

---

(21) N° Dépôt :  
**29961**

(22) Date de Dépôt :  
**31.05.2007**

(71) Demandeur(s) :  
**BOURED DRISS, N°11 RUE 14 DHAR LAHMAM SAADA TANGER (MA)**

(72) Inventeur(s) :  
**BOURED DRISS**

---

(54) Titre : **DISPOSITIF POUR LA CAPTURE D'ANIMAUX NUISIBLES**

(57) Abrégé : DISPOSITIF POUR LA CAPTURE D'ANIMAUX NUISIBLES L'invention se rattache au secteur technique de dispositif pour la capture des animaux nuisibles, tels que les souris, les rats, les serpents, les chiens et il s'utilise aussi pour la chasse des autres animaux.

## DISPOSITIF POUR LA CAPTURE D'ANIMAUX NUISIBLES

Abrégé :

L'invention se rattache au secteur technique de dispositif pour la capture des animaux nuisibles, tels que les souris, les rats, les serpents, les chiens et il s'utilise aussi pour la chasse des autres animaux.

## DISPOSITIF POUR LA CAPTURE D'ANIMAUX NUISIBLES

L'invention se rattache au secteur technique de dispositif pour la capture des animaux nuisibles, tels que les souris les rats les serpents les chiens et il s'utilise aussi pour la chasse des autres animaux.

Ces animaux peuvent être considérés comme nuisible c'est le cas lorsque ces animaux se déplacent dans un domicile privé ou plus encore dans des lieux où une parfaite hygiène doit être respectée ,c'est le cas notamment pour la les entrepôts ou les magasins de produits alimentaires

Afin de capturer ces animaux nuisible on utilise la nourriture comme granulés ou appâts pour attirer l'attention d'animaux pour pénétrer au dispositif et lorsqu'il entre il ne pourra pas sortir cela suivant le système de dispositif qui a un sens unique

L'invention s'est fixée pour but de remédier à ces inconvénients de manière simple, sûre, efficace et rationnelle.

Le problème que se propose de résoudre l'invention est de réaliser un dispositif de la capture d'animaux nuisible d'un coût de fabrication réduit, simple d'utilisation, respectant parfaitement l'environnement et ne constituant pas une dissuasion pour l'accessibilité par l'animal nuisible.

L'invention est exposée plus en détail, à l'aide des figures des dessins annexés dans lesquels :

La figure A : est une vue en perspective d'une forme de réalisation du Dispositif en position fermée du couvercle

La figure B : est une vue représente la partie (7) de la figure A.

La figure C : est une vue de gauche montrant l'entrée d'animaux dans le Dispositif

La figure D : est une vue de gauche montrant la capture finale d'animal Nuisible

On a illustré et expliquer le rôle de chaque pièces du dispositif en utilisant les références suivantes :

(1) : la porte qui permet à l'animaux nuisible de pénétrer dans le Dispositif

- (2) : des barrières qui ont le rôle d'obstacle si l'animal essaie d'ouvrir la Porte lorsqu'il se trouve à l'intérieur
- (3) : la hauteur joue le rôle d'obstacle pour la première animal de ne pas Sortir au cas existe un autre entrant
- (4) : c'est la pente qui permet à la porte de se fermer simplement et Efficacement sans laisser aucun chance à l'animal de l'ouvrir
- (5) : c'est le trajet qui conduit l'animal vers l'entrée du dispositif
- (6) : l'endroit de granulées ou appâts
- (7) : ce numéro représente la partie inférieure de la porte
- (8) : les trous qui permet à l'animal de sentir l'odeur d'appâts
- (9) et (10): les griffes qui ne permet pas à l'animal de sortir même si fait Entrer
- (11) : le sens d'ouverture de la porte qui a une sens unique
- (12) : le sens qui ne permet pas à l'animaux de sortir même s'il fait entrer Une seule partie de son corps
- (13) : deux côtés ouvertes

**REVENDICATIONS :**

1. Dispositif pour la capture des animaux nuisibles caractériser en ce qu'il présente ou moins une partie (3) faisant la hauteur du sol et partie (5) faisant le passage d'animaux nuisible et parties (9) et (10) faisant greffes et partie (2) faisant les barrières et partie (4) faisant la pente.

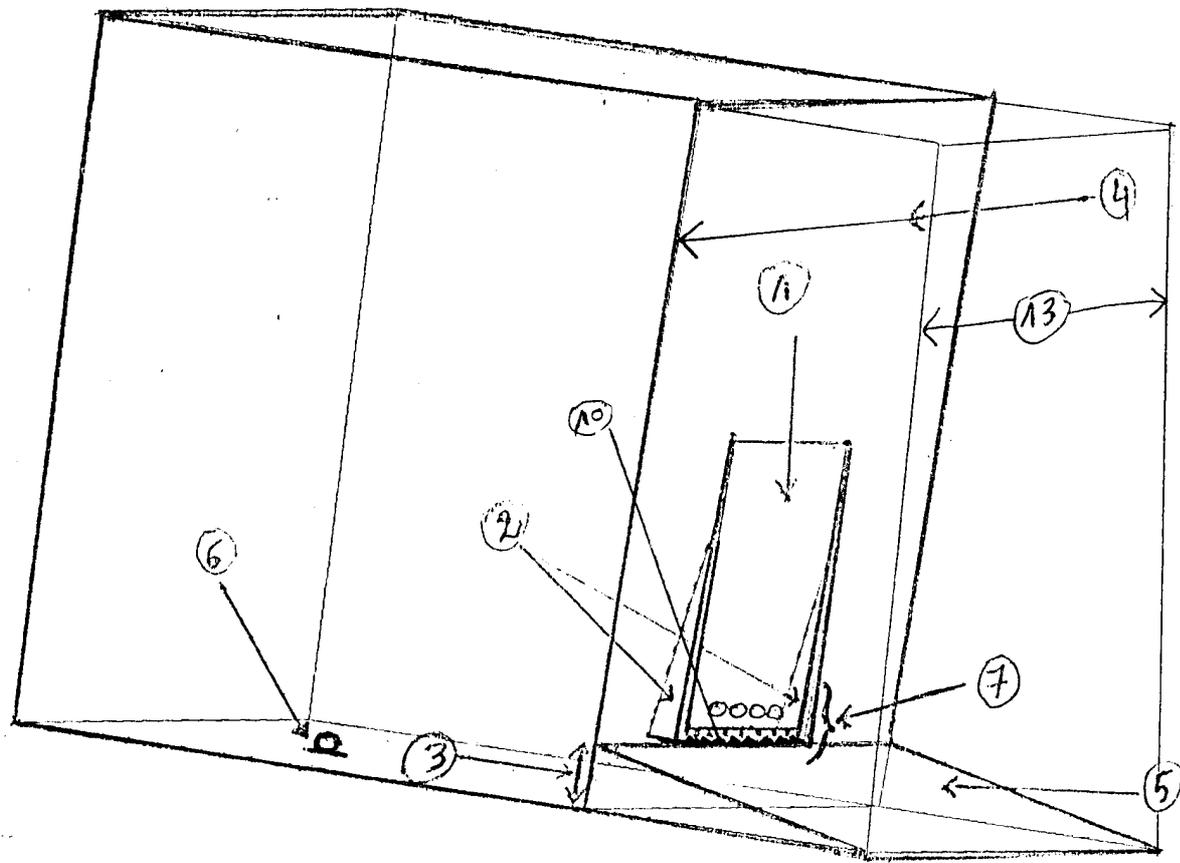


Fig A

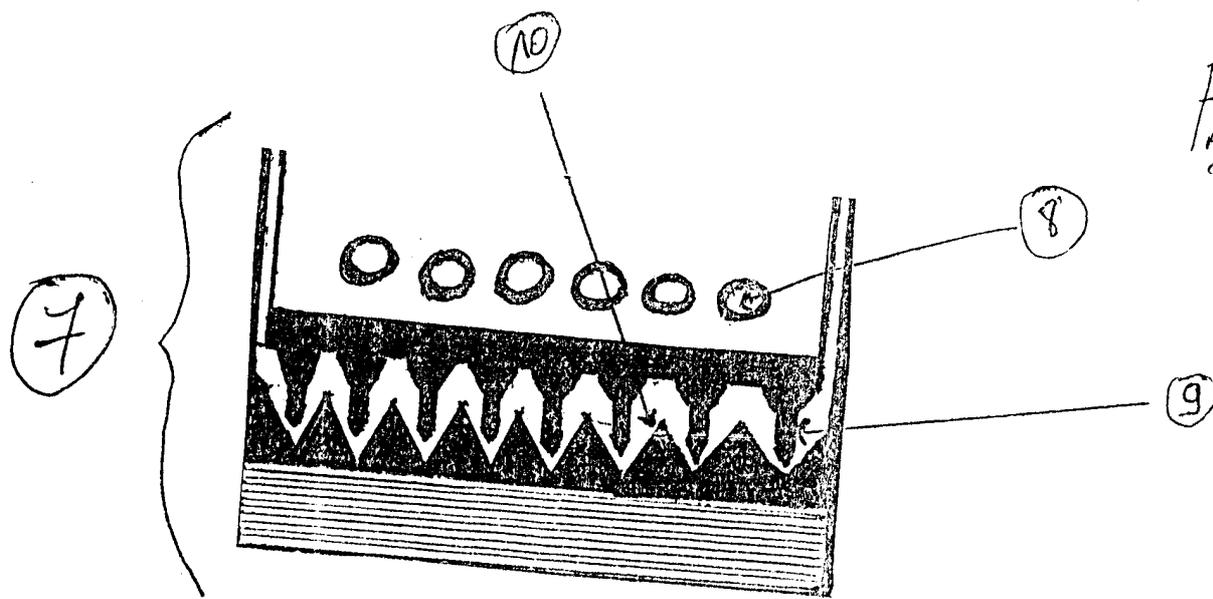


Fig B

MA

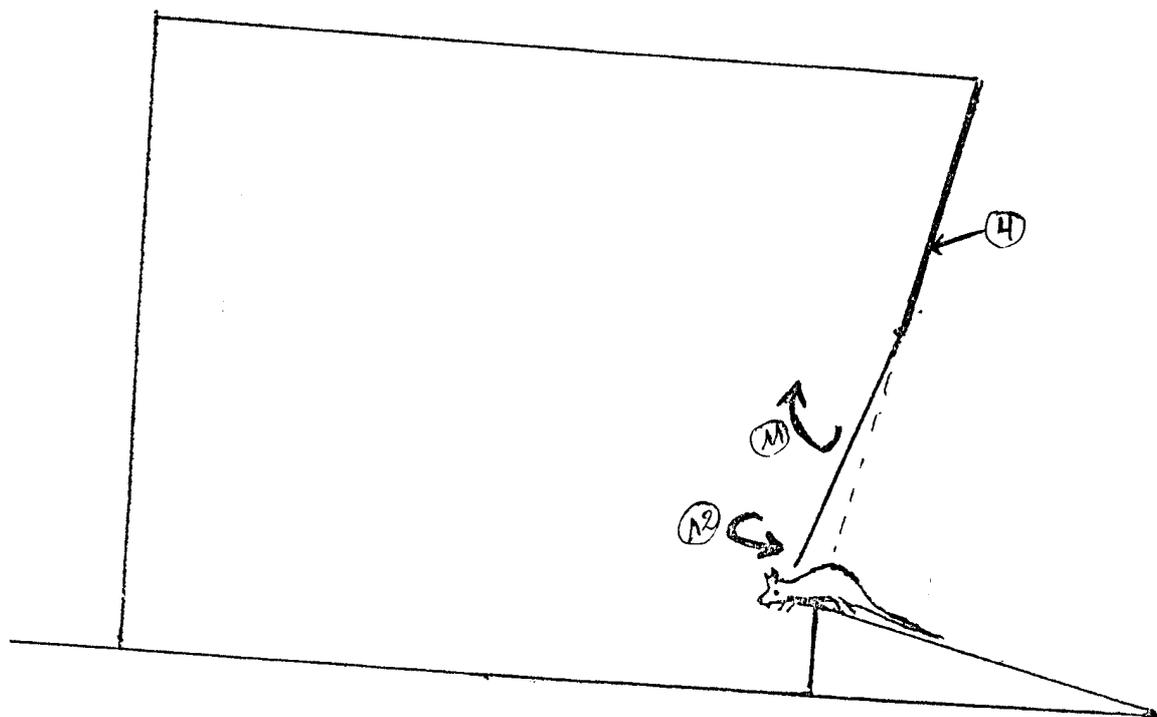


Fig C

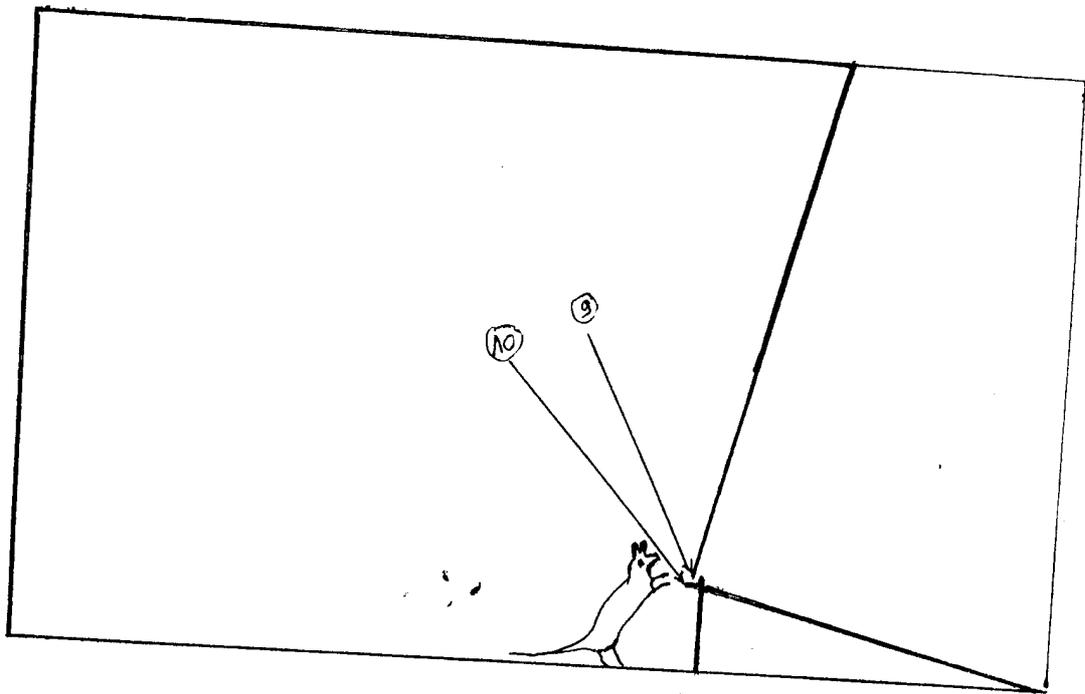


Fig D

MS